



N°2024/44

Objet

Révision libre n°2 des attributions de compensation 2024 (Droit de tirage voirie, eaux pluviales et dette transférée, Pacte Fiscal et Financier 2024)

en exercice : 18
présents : 14
votants : 18
exprimés
pour : 18
contre : 0
abstentions : 0

Certifiée exécutoire par le Maire de SAUBENS compte tenu de la transmission à la Sous-préfecture le et de la publication le



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAUBENS dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur le Maire, JM BERGIA.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20/09/2024

Présents : MMES CARISTAN Carole, GARY Isabelle, LAHANA Agnès, NADEAU MASSON Tiphaine, RENAUD Sandrine, PENNEROUX Béatrice
MM BERGIA Jean-Marc, GUILLEMET Olivier, HETREUX Denis, LAMBERT David, MALAVAL Claude, MANGION Denis, MARSAC Alain, PEYRIERES David

Procurations :

Mme MASSIA Kristel à M. GUILLEMET Olivier
Mme ZIOUANI Mahjoubia à Mme CARISTAN Carole
M. MERCI Bernard à Mme GARY Isabelle
M. BONNET Benoît à M. PEYRIERES David

Secrétaire de séance : Mme NADEAU MASSON Tiphaine

Vu l'arrêté préfectoral du 07 avril 2022 actant les statuts du Muretain Agglo ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020.072 du 09 juillet 2020 ;

Vu les délibérations définissant les intérêts communautaires du Muretain Agglo ;

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du Muretain Agglo en date du 20 septembre 2017 sur le transfert de charges des compétences voirie, aires d'accueil des gens du voyage, office de tourisme de Muret, SDAN, transport ;

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du Muretain Agglo en date des 22 mai et 26 septembre 2018 sur les transferts de compétences de l'ex-CC Axe Sud et de l'ex CCRCSA au Muretain Agglomération ;

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du Muretain Agglo en date du 11 juillet 2019 sur le transfert de charges des compétences ATSEM, entretien ménager de locaux communaux, service à table, école de musique, ramassage des animaux errants ;

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du Muretain Agglo en date du 28 septembre 2021 sur le transfert de charges des eaux pluviales, porté à la connaissance des communes le 16 novembre 2021 par délibération n°2021.143 ;

Vu la délibération 2024.006 en date du 6 février 2024 portant notification des attributions de compensation provisoires 2024 ;

Vu la délibération 2024.043 en date du 9 avril 2024 portant sur la révision libre n°1 des attributions de compensation 2024 ;

Vu la délibération en date du 24 septembre 2024 portant révision libre n°2 des attributions de compensation 2024 (Droit de tirage voirie, eaux pluviales et dette transférée, Pacte Fiscal et Financier 2024)

Exposé des motifs

Les modifications proposées sur l'attribution de compensation en fonctionnement consistent :

- A appliquer les nouveaux droits de tirage pour le financement de la compétence voirie suite à la refonte du mécanisme de financement de cette compétence présenté à l'occasion de la Conférence des Maires Elargie du 17 septembre 2024 et proposé au Conseil Communautaire de septembre 2024.
- Pour les communes de Fonsorbes et Seysses, en la diminution du prélèvement d'attribution de compensation opéré jusqu'alors pour rembourser de la dette transférée (cette dette étant échue)

- Pour les 16 communes concernées, en la révision du montant de la CLECT du 28 septembre 2021 pour le transfert de la compétence eaux pluviales
- A la mise en application pour l'année 2024 des effets du P

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le montant de l'attribution de compensation issu de la révision libre, à savoir 170 979 €
- **HABILITE** le Maire, ou à défaut son représentant, à prendre toutes les mesures afférentes à la mise en œuvre de la présente délibération.

Les signatures sont au registre.

Fait à Saubens, le 27 septembre 2024



Le Maire,

JM BERGIA